Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_097-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_097

OBJET : ACCOMPAGNEMENT NORDIC FRANCE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 3 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 25
Pouvoirs : 10
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, ~~Pierre FAYARD~~ (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, ~~Bruno GUIOL~~, ~~Marie José SEGUIN~~ (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; ~~Christiane BROTTO SIMON~~ (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, ~~Cécile LASIO~~ (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, ~~Véronique MOREL~~, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, ~~Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ~~ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; ~~Murielle GIRAUD~~ (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, ~~Maryline ZANNA~~ (Saint-Thibaud de Couz) ; ~~Wilfried TISSOT~~ (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Wilfried TISSOT à Anne LENFANT

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT Nordic France comme la structure nationale, qui fédère, au travers des associations départementales, interdépartementales, ou de massif, les sites qui gèrent les activités nordiques.

CONSIDÉRANT qu'au titre du Plan Avenir Montagne Ingénierie dont nous sommes également lauréats, Nordic France propose au Désert d'Entremont et s'ils le souhaitent aux sites nordiques situés sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de saisir l'opportunité de faire évoluer la filière nordique afin qu'elle s'adapte aux enjeux sociétaux contemporains (changement climatique, crise économique et sociale, etc.).

Cet accompagnement consiste, en fonction des besoins, à la réalisation d'un diagnostic du site nordique, à la définition d'une stratégie de diversification des activités proposées par le site nordique et à l'appui au montage d'un plan d'action en lien avec le/les domaine(s) nordique(s) ou des activités nordiques. Cela permet de bénéficier de l'expertise du réseau et des expériences menées sur les autres territoires.
Cet accompagnement n'implique pas de mobilisation financière, mais de l'investissement humain.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Tourisme le 24/04/2023.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter par courrier l'accompagnement de Nordic France :
  - Sous réserve de la validation des autres sites, à l'échelle de l'ensemble des sites nordiques situés, en totalité ou pour partie sur le territoire de Cœur de Chartreuse ;
  - Ou, dans l'hypothèse où les autres sites nordiques ne souhaiteraient pas s'inscrire dans cette démarche, à l'échelle du site nordique du Désert d'Entremont.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-200040111-20230516-23_097-DE

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 mai 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT